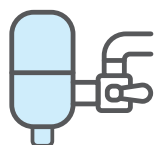


SE PROCURER UN FILTRE À EAU POTABLE certifié pour le plomb



FILTRES AU POINT D'UTILISATION

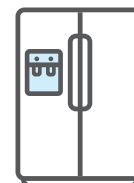
Les filtres d'eau au point d'utilisation se présentent sous de nombreuses formes, telles que les systèmes de filtration sous le comptoir. Les types de filtres au point d'utilisation les plus couramment utilisés sont :



Filtres pour le robinet



Filtres pour bouteilles d'eau et pichets



Filtres pour réfrigérateurs munis de distributeurs d'eau et de générateurs de glaçons

COMMENT SAVOIR SI UN FILTRE AU POINT D'UTILISATION EST CERTIFIÉ POUR LE PLOMB

Le Conseil canadien des normes a accrédité plusieurs organismes de certification en ce qui concerne l'évaluation de la capacité de réduction du plomb des filtres à eau potable au point d'utilisation. Chaque organisme de certification appose une marque déposée sur les produits certifiés. Le tableau des logos de certification présente les marques déposées des organismes de certification et le texte indiquant qu'un filtre a été certifié pour la réduction du plomb. Certains filtres peuvent être certifiés par plus d'un organisme de certification; plusieurs logos de certification seront alors présents sur leur emballage.

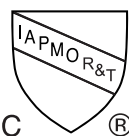
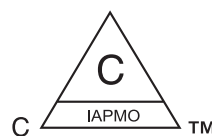
Les organismes de certification exigent que leur logo soit apposé sur les produits certifiés et qu'il soit accompagné d'un énoncé mentionnant la norme NSF/ANSI 53 ainsi que d'une déclaration de réduction du plomb. Nous vous recommandons de choisir un filtre qui a aussi été testé conformément à la norme NSF/ANSI 42 pour la réduction des particules (catégorie I)*.

Note : Les filtres certifiés conformes à la norme CSA B483.1 satisfont aussi aux exigences en matière de réduction des contaminants figurant dans la norme NSF/ANSI 53, comme mentionné sur l'étiquette.

* Bien que la réduction de particules (de classe I) soit de nature esthétique, elle est recommandée parce que certaines de ces particules peuvent contenir du plomb.



Note : Dans le cas des normes UL, le texte doit se situer sous la marque. Le numéro de dossier est un numéro d'identification unique du produit.



Énoncés relatifs aux normes NSF/ANSI 42 et 53

- L'emballage pourra porter une mention du type suivant : Testé et certifié par (nom de l'organisme de certification) conformément aux normes NSF/ANSI 42 et 53 quant aux déclarations spécifiées sur la fiche de données de performance.
- Certaines entreprises peuvent ajouter la mention « réduction du plomb » dans le texte, ou simplement indiquer NSF/ANSI 53 ou NSF/ANSI 42 au-dessus ou en dessous du logo de certification



CERTIFICATION DES FILTRES À EAU POTABLE AU POINT D'UTILISATION

Il n'existe aucune exigence fédérale en matière de tests ou de certification par un tiers au Canada, mais de telles exigences pourraient être imposées par certaines provinces ou certains territoires. Nous vous recommandons fortement de choisir des filtres qui ont été testés par un organisme de certification tiers accrédité et qui sont certifiés pour la réduction du plomb et des particules (catégorie I) conformément aux normes NSF/ANSI 42 et 53.

ÉLÉMENTS À RECHERCHER SUR L'EMBALLAGE DU FILTRE

Recherchez les logos de certification, l'énoncé relatif aux normes NSF/ANSI 42 et 53 et les déclarations de réduction du plomb et des particules (catégorie I) sur l'emballage du produit. Tous les logos de certification doivent comporter une lettre C dans le coin inférieur gauche pour indiquer que l'organisme est accrédité au Canada.

Logo de certification

Testé et certifié par (nom de l'organisme de certification) conformément aux normes NSF/ANSI 42 et 53 pour la réduction alléguée des contaminants indiquée dans la fiche de données de performance

Énoncé standard relatif aux normes 42 et 53 à proximité du logo

Système mis à l'essai et certifié par NSF International conformément aux normes NSF/ANSI 42 et 53 pour la réduction des :

Norme n° 42 - Effets esthétiques

Réduction des produits chimiques

Goût et odeur

Goût et odeur de chlore

Filtration mécanique

Classe de particules I

Norme no 53 - Effets sur la santé

Réduction des produits chimiques

Plomb

Filtration mécanique

Kystes

Amiante

Déclaration de réduction du plomb

Déclaration de réduction des particules (catégorie I)

OÙ TROUVER LE LOGO DE CERTIFICATION ET L'ÉNONCÉ DE NORMES

Vous pourrez trouver le logo de certification sur le filtre ou son emballage. L'énoncé relatif aux normes NSF/ANSI 42 et 53 se trouvera sous le logo de certification ou à proximité de celui-ci. Si la réduction du plomb et la réduction des particules (catégorie I) ne sont pas expressément mentionnées dans le texte, vous pourrez trouver cette information :

- dans un tableau présent sur l'emballage
- dans le répertoire en ligne de produits de l'organisme de certification
- sur la fiche de données de performance qui se trouve sur le site Web du fabricant ou à l'intérieur de l'emballage du filtre (voir l'exemple)

SUBSTANCE	Pourcentage de réduction global	Concentration de provocation dans l'influent	Concentration maximale autorisée dans l'eau produite selon la norme NSF
Norme NSF/ANSI 53 – Effets sur la santé			
Plomb pH 6,5	99,5 %	150±15 µg/L	5 µg/L
Plomb pH 8,5	99,6 %	150±15 µg/L	5 µg/L
Mercure pH 6,5	95,5 %	6±0,6 µg/L	2 µg/L
Mercure pH 8,5	95,9 %	6±0,6 µg/L	2 µg/L
Cadmium pH 6,5	97,4 %	30±3 µg/L	5 µg/L
Cadmium pH 8,5	99,2 %	30±3 µg/L	5 µg/L
Benzène	93,5 %	15±1,5 µg/L	5 µg/L
Amiante	>99 %	55000000±45000000 fibres/L	99 %*
Norme NSF/ANSI 401 – Composés émergents/contaminants accessoires			
Bisphénol A [†]	95,5 %	2000±400 ng/L	300 ppb
Estrone [†]	96,4 %	140±28 ng/L	20 ppb
Ibuprofène [†]	94,9 %	400±80 ng/L	60 ppb
Naproxène [†]	96,4 %	140±28 ng/L	20 ppb
Nonylphénol [†]	93,5 %	1400±280 ng/L	200 ppb
Norme NSF/ANSI 401 – Effets esthétiques			
Chlore	97,4 %	3.0±0.2 µg/L	50 %*
Réduction des particules de classe I	99,6 %	>10000 particules/ml	85*

Déclaration de réduction du plomb

Les ppm et les µg/L sont des méthodes de mesure équivalentes

Déclaration de réduction des particules (catégorie I)

* Exigence de NSF concernant le pourcentage de réduction

† Valide pour les systèmes suivants : Ultramax Jet Black (OB24), Space Saver (OB32), Grand Color Series (OB36), Pacífica (OB41), Capri (OB43), Mini Plus (OB44), Marina (OB47), Monterey (OB50), et Wave (OB53)

Ces systèmes ont été mis à l'essai conformément aux normes NSF/ANSI 401 (pour les systèmes pertinents), 42 et 53 pour confirmer la réduction des substances ci-dessus. La concentration dans l'eau de chacune des substances indiquées qui entrent dans les systèmes a été réduite à un niveau inférieur à la limite acceptable concernant l'eau rejetée par les systèmes figurant dans les normes NSF/ANSI 401, 42 et 53.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

- Site Web de Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau.html#infiches>
- Comprendre la norme NSF/ANSI 53 : workingpressuremag.com/understanding-nsf-ansi-53/ (en anglais seulement)

DES QUESTIONS?

- Pour toute question à propos d'un filtre, communiquez avec le fabricant du produit